

DEMANDE DE RACHAT D'UN CONTRAT EN CO-ADHÉSION

Comment compléter votre demande ?

Voici les étapes à suivre pour **demander votre rachat en toute simplicité**

1. Compléter les informations de manière lisible
2. Cocher la case correspondant au type de rachat souhaité
3. Joindre les pièces justificatives demandées
4. Dater et signer le formulaire
5. Envoyer votre demande à

CNP Assurances, Service Relations Clients, TSA 73845 - 92894 NANTERRE CEDEX 09



Votre contrat

Indiquer le numéro du contrat concerné

Numéro du contrat

Vos informations

Compléter vos informations

Adhérent

Nom Prénom

Nom de naissance Date de naissance

Adresse

Co-adhérent

Nom Prénom

Nom de naissance Date de naissance

Adresse

Représentant légal si le demandeur est mineur ou majeur protégé

Compléter vos informations

Nom Prénom

Nom de naissance Date de naissance

Adresse

Votre demande

Cocher la case correspondant à votre demande

- ☐ Nous demandons **un rachat partiel** de € net de fiscalité et de prélèvements sociaux.
Le montant du capital après rachat doit respecter le minimum prévu par votre contrat. Dans le cas contraire, CNP Assurances réalisera **un rachat total**.

Compléter le montant et la répartition choisie

Type de supports	Nom du support	Répartition en %	Montant
Supports euros			
Supports en unités de compte (UC)			
Gestion sous mandat ou gestion déléguée			
Total		100 %	

Préciser pour chaque support le nombre d'UC ou le montant que vous souhaitez racheter.

OU

- ☐ Nous demandons **un rachat total**.

Vos coordonnées bancaires

Compléter vos informations bancaires pour le versement du capital

IBAN							
BIC							

Pièces à joindre

Joindre les documents ci-dessous

- ☐ La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Un document officiel de votre banque précisant vos coordonnées bancaires

Selon votre cas, CNP Assurances peut vous demander des documents complémentaires.

Que se passe-t-il en cas de supports en unités de compte avec une garantie à échéance ?



Les supports en unités de compte de votre contrat sont garantis uniquement à échéance. Pour un rachat avant cette date :

- Vous perdez la garantie à échéance
- Vous pouvez subir **une perte en capital** et des frais de rachat anticipé

Comment éviter la perte de garantie ? Pour éviter la perte de garantie, nous vous conseillons d'exclure de votre rachat partiel le support en unités de compte concerné.

Où trouver le détail du fonctionnement des supports en unités de compte et de leurs frais ? Ces informations sont disponibles dans :

- le prospectus simplifié
- le DICI : document d'information clé pour l'investisseur
- la note détaillée remise lors du choix de ce support

Quelle sera la fiscalité de notre rachat ?

Les rachats après 8 ans bénéficient d'une fiscalité plus avantageuse. Avant 8 ans, l'imposition est généralement plus élevée. Avant de choisir le mode d'imposition de votre rachat, **consultez le descriptif de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables** sur cnp.fr.

Choix du mode d'imposition de votre rachat

Votre capital est composé de versements réalisés sur votre contrat avant le 27 septembre 2017.

Cocher ci-dessous le mode d'imposition choisi pour la somme rachetée

- ☐ L'intégration dans les revenus des intérêts et plus-values (IR)
- ☐ Le Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL)

Votre capital est composé de versements réalisés sur votre contrat à partir du 27 septembre 2017.

Le rachat est soumis à un prélèvement forfaitaire obligatoire : **Le Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL)**

Vous pouvez demander une dispense d'acompte si vous remplissez les conditions prévues :

Cocher la case ci-dessous

- ☐ Nous demandons une dispense d'acompte d'impôt sur le revenu car notre revenu fiscal de référence (RFR) est inférieur à :
 - ☐ 25 000 € et l'un d'entre nous est célibataire, divorcé(e) ou veuf(e)
 - ☐ 50 000 € et l'un d'entre nous est marié(e) ou pacsé(e) avec une imposition commune



Pour bénéficier de cette dispense, nous joignons obligatoirement nos avis d'imposition.

Pour les intérêts et plus-values quelle que soit la date de versement

Vous pouvez demander l'exonération d'imposition liée à une situation exceptionnelle

Cocher la case ci-dessous et cocher la situation exceptionnelle

L'exonération s'applique **jusqu'à la fin de l'année civile suivant l'événement.**

- ☐ Nous demandons l'exonération d'imposition pour une situation exceptionnelle qui nous concerne, ou qui concerne le conjoint ou le partenaire de PACS de l'un des assurés.
 - ☐ Licenciement avec inscription à France Travail
 - ☐ Retraite anticipée
 - ☐ En invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie de la Sécurité sociale
 - ☐ Cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire



Pour bénéficier de cette exonération, nous joignons obligatoirement le justificatif correspondant à la situation exceptionnelle.

Vos déclarations

Nous déclarons les informations communiquées exactes. CNP Assurances réalisera cette demande selon les dispositions du contrat.

Pour tout support en unités de compte avec une garantie à échéance, nous avons pris connaissance :

- de la perte de la garantie en cas de rachat avant cette date
- du risque de perte en capital
- des éventuels frais de rachat anticipés
- de la possibilité d'exclure ces supports de notre demande de rachat partiel

Nous avons reçu et pris connaissance de **L'annexe fiscale** et des conditions fiscales liées à cette demande.

Nous avons compris que les rachats après 8 ans bénéficient d'une fiscalité plus avantageuse.



Date et signature de l'adhérent :



Date et signature du co-adhérent :